



25 Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60

DGA – Cohésion territoriale et appui aux communes – Conservatoire à rayonnement départemental

## DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### CONSERVATOIRE GABRIEL FAURE : CONVENTION DE PRET D'UN CLAVECIN SPINETTO REGALE

N° 2023 - D - 289

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération du conseil communautaire portant délégation de fonction au président,

Vu, l'arrêté n°103 du 23 mars 2022 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Gérard DESAPHY, en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

#### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** – Est approuvée la convention passée entre l'association « Clavecin en France » située 13 rue Titon, à Paris 75 011 et GrandAngoulême pour le Conservatoire Gabriel Fauré.

**Article 2** – La convention a pour objet de déterminer les modalités de prêt d'un clavecin Spinettino-Régale appartenant à l'association « Clavecin en France » au Conservatoire Gabriel Fauré.

**Article 3** – La mise à disposition à titre gracieux est consentie du 20 septembre 2023 au 20 octobre 2023.

**Article 4** - Monsieur le directeur général des services de GrandAngoulême est chargé de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 04 OCT. 2023

Reçu en Préfecture  
Le : 04 OCT. 2023  
Affiché ou notifié  
Le : 04 OCT. 2023

Pour le Président,  
Le Vice-Président,

Gérard DESAPHY